

Gazette archéologique :
recueil de monuments
pour servir à la
connaissance et à
l'histoire de l'art antique
/ publié par [...]

Gazette archéologique : recueil de monuments pour servir à la connaissance et à l'histoire de l'art antique / publié par les soins de J. de Witte,... et François Lenormant,... [et Robert de Lasteyrie,...]. 1875-1889.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

SUR UN BUSTE ANTIQUE EN MARBRE

TROUVÉ AU CHATELET (HAUTE-MARNE)

(PLANCHE 32.)

Il y a quelques années, j'ai fait entrer dans mes collections un buste en marbre acheté à Saint-Dizier et qu'on m'a affirmé avoir été découvert à la fin du XVIII^e siècle, dans les fouilles de la ville gallo-romaine explorée au Châtelet de 1772 à 1840.

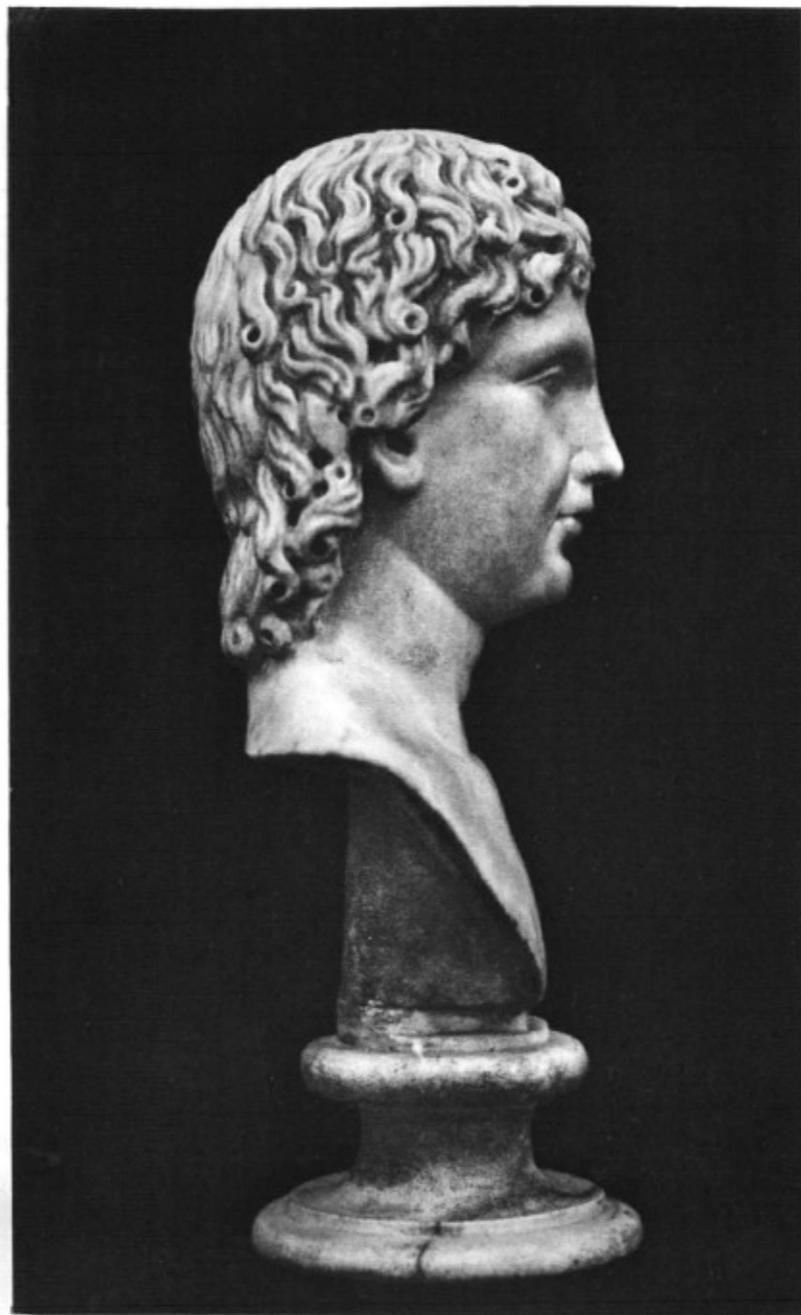
Le Châtelet est situé sur le territoire de Fontaine-sur-Marne, à quelques lieues de Saint-Dizier (Haute-Marne).

On ne peut douter de l'antiquité de cette sculpture d'après certains caractères qu'elle présente, notamment l'usure du marbre et les marques très visibles d'un travail fait à la rape pour le dérocher, c'est-à-dire pour faire disparaître les dépôts et incrustations calcaires produits par le long séjour de ce marbre dans le sol.

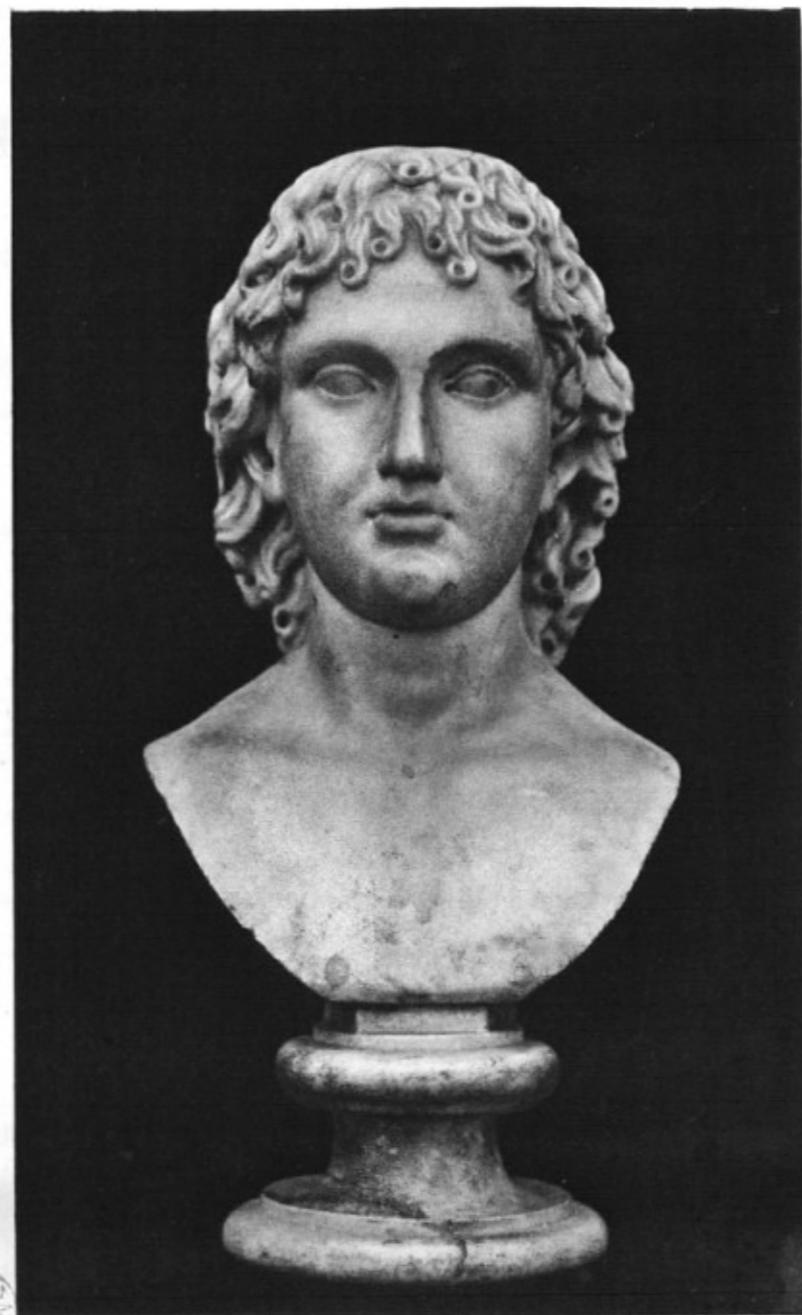
Ce buste remarquable mesure, avec son piédestal, 28 centimètres de hauteur, et représente un personnage jeune, au profil droit et dont le visage est empreint de tranquillité; une épaisse chevelure bouclée recouvre une partie du front, descend sur le cou et les épaules en boucles serrées, collées sur le crâne, enroulées en tire-bouchons et terminées, pour la plupart, par un trou circulaire foré à la virole. Certains caractères de mollesse et de recherche, qui accusent déjà une époque de décadence, nous permettent de croire que cette œuvre appartient à l'époque d'Hadrien et des Antonins, car elle offre une grande analogie avec les sculptures de ce siècle qui manqua plutôt d'inspiration que d'habileté technique. Le personnage représenté paraît n'avoir aucun caractère iconographique. Est-ce une divinité, un Apollon, un Bacchus? Il nous paraît rationnel de le rapprocher des nombreuses statues d'Antinoüs dont on peupla l'empire romain au temps d'Hadrien et dont nos musées sont encore abondamment pourvus¹.

Ce buste a été mutilé. La base du piédestal, le nez, la partie antérieure du coronal montrent des restaurations assez habilement faites à une époque moderne. Le trou obturé placé sur le coronal a-t-il été produit par les vicissitudes qui ont détérioré le nez et le piédestal du buste? Ce trou était-il au contraire destiné à recevoir un attribut,

1. Nous profitons de cette circonstance pour signaler la découverte récente, à Rome, d'une statue colossale d'Antinoüs, en marbre; cette statue a plus de deux mètres de haut. (Voyez *Bullettino della commissione municipale*, 1886, pl. VII; notices de MM. Lanciani et Visconti.) M. Dietrichson énumère plus de soixante-dix statues d'Antinoüs dans son remarquable ouvrage intitulé *Antinoos* (Christiania, 1885).



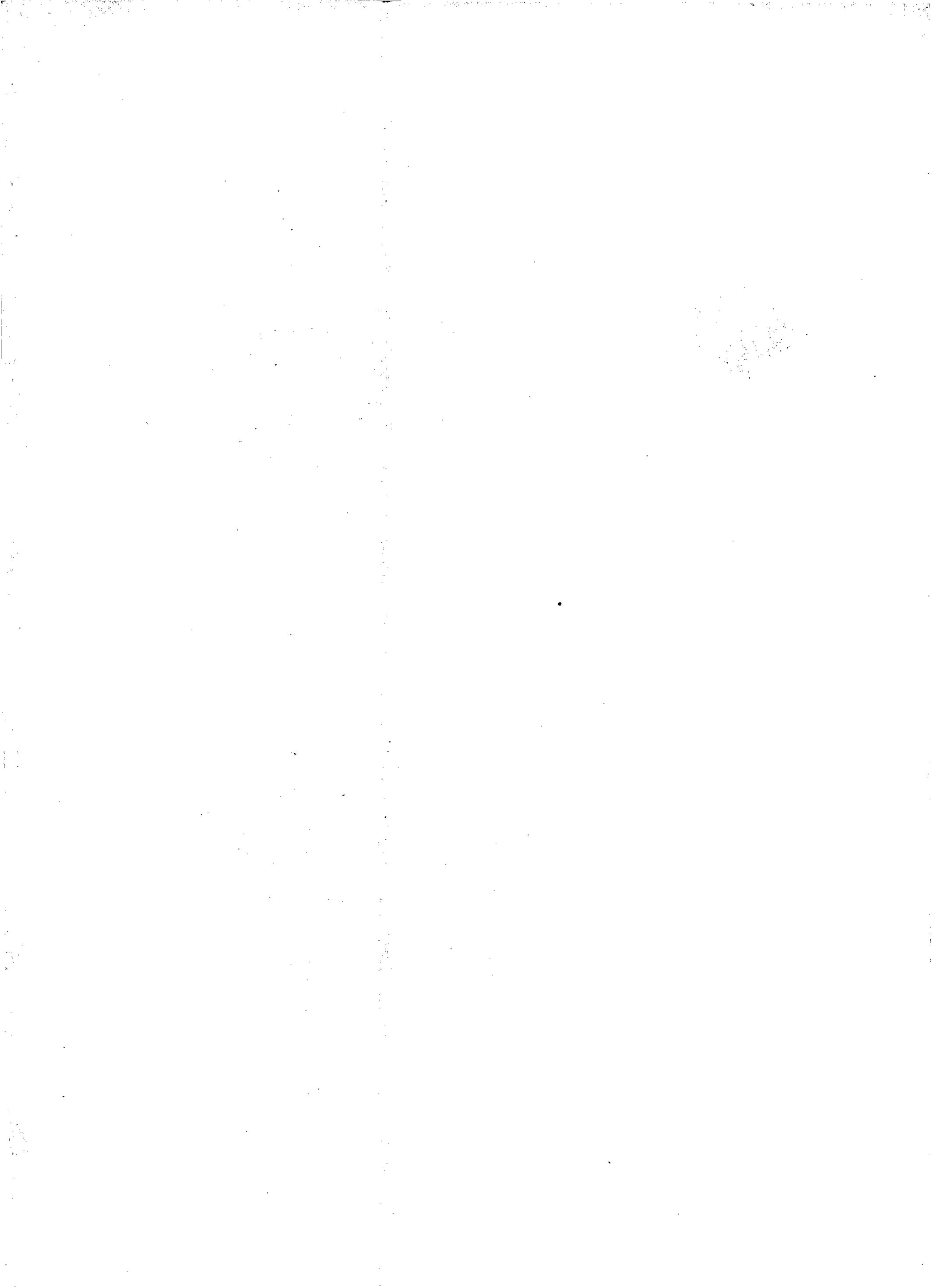
Héliog. P. Dujardin



Imp. J et A. Lemarcier



BUSTE EN MARBRE TROUVÉ AU CHATELET (HAUTE-MARNE)



une fleur de lotus, un rayon, un apex, par exemple? C'est ce qu'il n'est guère possible de déterminer.

Dans le travail qu'il a publié en 1774 sur ses fouilles du Chatelet, Grignon s'exprime ainsi: « Dans le cours de ces deux mois (du 6 avril au 31 mai 1774), nous avons fouillé « de suite et à fond une superficie de terrain de 4,818 toises carrées, dans laquelle il « s'est trouvé la plus grande partie de onze rues, quatre-vingt-dix maisons, huit temples « souterrains ou édicules, trente-huit caves, quatorze citernes, trente-neuf puits. »

Dans son second mémoire, daté de mai 1775, Grignon constate que les fouilles faites au Chatelet jusqu'à cette époque, embrassaient une étendue totale de 8,573 toises; dix-neuf rues, un grand temple, dix édicules, trente-huit maisons, des places spacieuses, une très grande construction destinée aux bains publics avaient été découverts depuis la publication des premières fouilles. Des statues et statuettes en pierre, en bronze, en terre cuite, des œuvres d'art, des monnaies d'or, d'argent, de bronze, des vases ont été trouvés dans cette exploration, une des plus intéressantes qui aient encore eu lieu sur le sol de la Gaule romaine, par le nombre, la variété, l'importance des objets découverts, si l'on s'en réfère aux travaux de Grignon et de l'abbé Phulpin son continuateur.

Le buste en marbre qui fait partie de notre collection n'a point été, que nous sachions, signalé ou dessiné par Grignon, mais il est possible cependant qu'il ait été découvert dès cette époque et dans les mêmes travaux d'exploration, sans que Grignon en ait connu l'existence. En effet, à la page 8 de l'introduction de ses *Etudes archéologiques*, l'abbé Phulpin, le continuateur des fouilles de Grignon de 1785 à 1840, constate que les fouilles étaient mal surveillées. Des objets ont donc pu être dérobés et vendus en secret par les ouvriers. A la page 107 de la même publication, l'abbé Phulpin marque encore ce défaut de surveillance.

D'autre part, notre buste a pu être découvert par l'abbé Phulpin lui-même, et donné à une personne de la région dont Saint-Dizier fait partie. Ce qui donne quelque vraisemblance à cette hypothèse, c'est qu'à la page 38 de sa publication, l'abbé Phulpin s'exprime ainsi: « A l'époque où je fis mes fouilles, on s'occupait bien peu en France « de la science archéologique. Il n'existait pas encore de ces associations scientifiques « qui font actuellement la gloire de notre beau pays. Aussi avancerai-je sans trop de « honte que je n'attachais pas une bien grande importance aux divers objets que je « rencontrais dans le cours de mes premiers travaux. Beaucoup de ces objets furent « rejetés dans les tranchées, *d'autres ont été donnés à plusieurs personnes*; mon « unique but était de me former une collection de médailles, *aussi je faisais peu de « cas de tout ce qui n'était pas relatif à cet objet et je n'y prenais qu'un intérêt « bien secondaire*; car j'étais loin de penser qu'un jour je me verrais engagé d'une « manière pressante à publier le résultat de mes recherches. » L'abbé Phulpin a donc pu donner à un curieux ou à un amateur ce buste découvert mutilé et qui a été l'objet

de restaurations assez habilement exécutées à la fin du XVIII^e siècle ou au commencement de celui-ci.

Il est probable que l'œuvre de sculpture à laquelle nous consacrons cette notice a été amenée d'Italie dans la Gaule par quelque Romain ami des arts; c'est ainsi qu'elle dut arriver dans cette cité où brillait la civilisation gallo-romaine, et dont le terrain du Châtelet a longtemps recouvert les remarquables vestiges. Il n'est pas sans intérêt pour l'histoire de nos antiquités nationales de faire cette constatation.

Le buste romain trouvé au Châtelet nous a paru mériter de fixer un instant l'attention des archéologues, à cause de la rareté des statues antiques en marbre qu'on trouve en Gaule, en dehors du bassin du Rhône.

AUGUSTE NICAISE.
